



# Payment Voucher

Office:	HTI10	Haiti
Voucher Number:	00111396	Date: 19/2/2018
Type:	Regular	
Invoice Reference:	2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA	Date: 19/2/2018
PO Reference:		Date:

Vendor ID:	0000009183
Name:	APASMO
Address:	RUE DU CENTRE SAVANETTE MONT ORGANISE

## Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006110	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	2,879,680.00	HTG	45,005.76

## Distribution Lines

Description: 2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00100173	ACTIVITY3	001981	30000	11776	50803	HTI	72605	1,792,000.00	HTG	63.98	28,006.70
00090545	ACTIVITY1	001981	62160	10003	50805	HTI	72605	1,087,680.00	HTG	63.98	16,999.06

Received By \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_





# Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Projets PNUD Lettre d'accord



<b>Du :</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	<b>Au:</b>	Bureau du PNUD
<b>Chef de Projet :</b>	Gerald Neuvieme <i>NG</i>	<b>Directeur adjoint P/O</b>	Martine Therer/ Safiou Eso Ouro-Doni <i>M. Therer</i>
<b>Signature et date</b>	<i>19/02/18</i>	<b>Signature et date</b>	<i>20/2/2018</i>
		<b>Chef d'unité</b>	
		<b>Signature et date</b>	

**Objet:** Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

<b>Numéro du projet :</b>	00090545			
<b>Titre du projet :</b>	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
<b>Montant total :</b>	2,879,680.00	<b>Monnaie:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
<b>Motif du paiement :</b>	<i>Devisance</i> Premier décaissement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma			
<b>Nom du fournisseur(vendor) :</b>	OPASMO			
<b>No du fournisseur (vendor) :</b>	0000009183	<b>No du contrat :</b>		
<b>No de la facture :</b>		<b>No du bon de commande (PO)</b>		
<b>No du voucher</b>	00111396	<b>No du reçu (receipt)</b>		
<b>Mode de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

## Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	1	72605	1,087,680.00
UNDP1	HTI	50803	30000	001981	11776	HTI10	00100173	3	72605	1,792,000.00

### Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

*Aucune rature ne sera acceptée*





Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé

(OPAS/MO)

Adresse : 1<sup>ère</sup> section, Savanette, Mont-Organisé, Nord-Est, Haïti

Tél : (509) 3683-9492/3373-5999

Mont Organisé, le 15 Février 2018

Madame Yvonne **HELLE**

Directrice de pays

**En ses bureaux**

**Ref : PID90545**

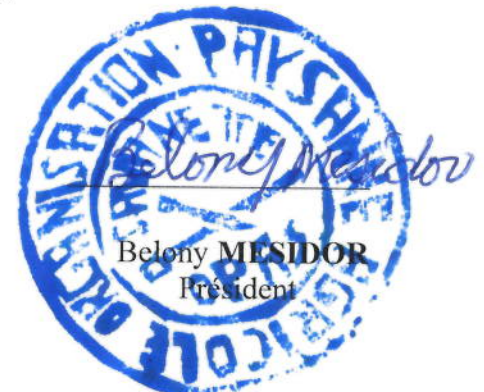
**Objet** : Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement de la seconde tranche

Madame la Directrice de pays,

Le comité exécutif de l'Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPAS/MO) vous salue et profite de l'occasion pour soumettre à votre bienveillante attention les rapports narratif et financier intermédiaires du Micro-projet « *Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau de DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.* » référencé au numéro de contrat **2017-016-4** dans le cadre du projet **Adaptation Basée sur les Écosystèmes (ABE)**.

Comme stipulé à l'**article 3.1** de l'accord de subvention, l'OPAS/MO en profite pour solliciter le décaissement de la deuxième tranche soit **Deux Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Quatre-Vingts gourdes et 00/100 (2,879,680.00 HTG)**, en vue de poursuivre les activités de terrain dudit Micro-projet.

Espérant qu'une suite favorable sera accordée à cette requête, Recevez Madame la Directrice de pays, les remerciements anticipés de la population de Mont Organisé.









REF : 18/ 017-4

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 1,792,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

*P.a* La Directrice de pays,

Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine  
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles  
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Belony MESIDOR  
Coordonnateur

Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé(OPAS/MO)  
1 ère section, Savanette, Mont-Organisé, Nord-Est, Haïti.







## **Annexes**

### **A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL**

#### **II. Durée**

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 20 novembre 2017 et expirera le 19 juin 2018, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

#### **III. Paiements**

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'OPAS/MO dans la limite de Six Millions Sept Cent Cinquante et Un Mille Deux Cents gourdes et 00/100 (6.751.200.00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'OPAS/MO des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

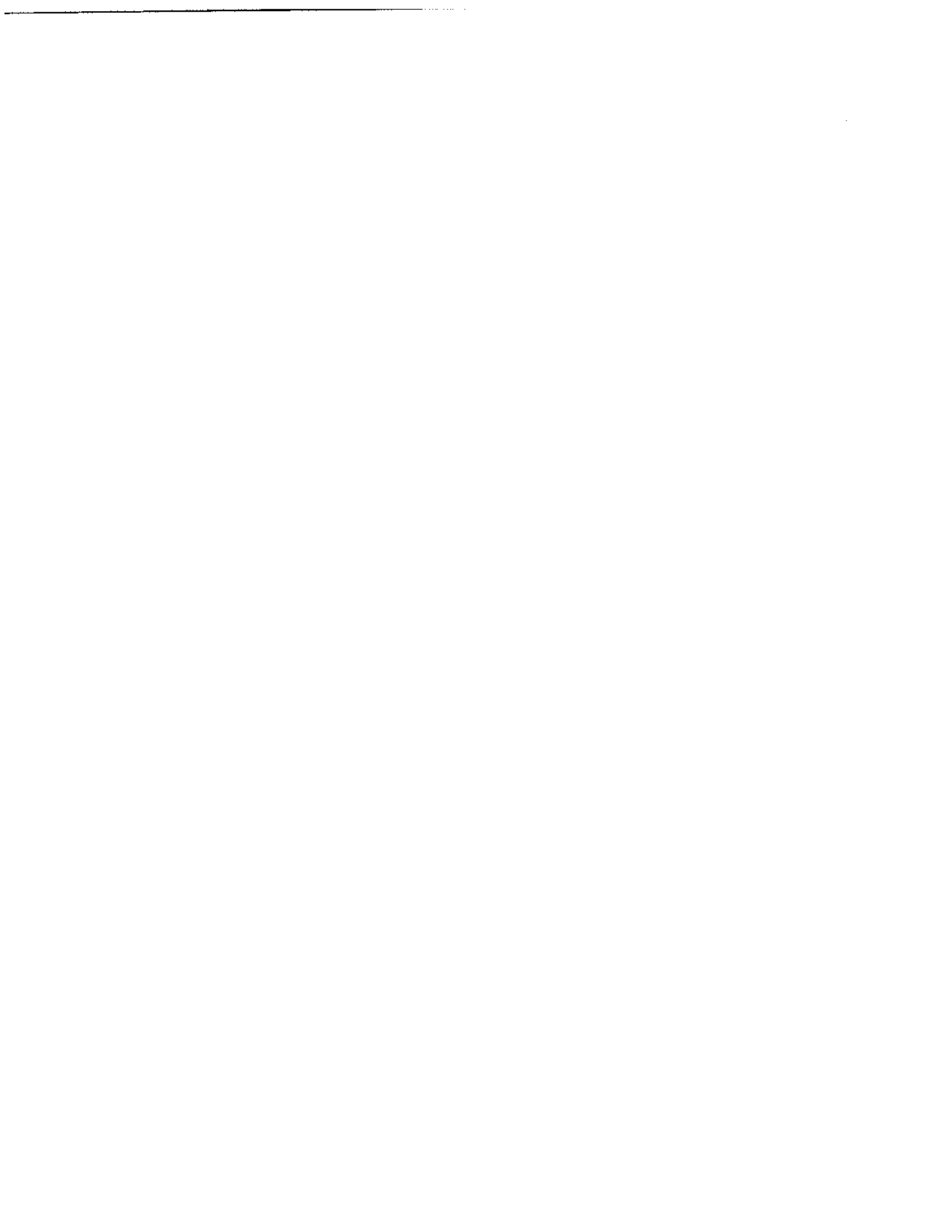
Un Million Neuf Cent Quatre-vingt Trois Mille Six Cent Quatre-vingt gourdes et 00/100 (1.983.680.00 HTG) à la signature du présent Accord.

Deux Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Quatre-vingt gourdes et 00/100 (2.879.680.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Un Million Huit Cent Quatre-vingt Sept Mille Huit Cent Quarante gourdes et 00/100 (1.887.840.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

BM/ta



**B. BUDGET**

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À  
L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR**

**BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**Numéro du Projet : **PID81100**

Date : \_\_\_\_\_

Titre du Projet : *Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.*

Nom de l'institution bénéficiaire : Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé(OPAS/MO)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,959,200.00 HTG

**Montant additionnel** 1,792,000.00 HTG**Montant total de l'accord :** 6,751,200.00 HTG

Date de l'Accord : \_\_\_\_\_

**BUDGET DU PROJET (6,751,200.00 HTG)****PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018**

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
Personnel	269,600.00	269,600.00	134,800.00	674,000.00
Equipements de chantier et de protection	128,080.00	128,080.00	64,040.00	320,200.00
Activités de réhabilitation	1,548,000.00	1,548,000.00	774,000.00	3,870,000.00
Administration et communication	38,000.00	38,000.00	19,000.00	95,000.00
<b>Montant additionnel</b>		<b>896,000.00</b>	<b>896,000.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1,983,680.00</b>	<b>2,879,680.00</b>	<b>1,887,840.00</b>	<b>6,751,200.00</b>

- \* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.  
\*\* Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

BM jr



C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé(OPAS/MO)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Formation et sensibilisation de 273 membres OCB sur les problèmes environnementaux	0	109 membres d'OCB sensibilisés soit 40% de la cible	273 membres d'OCB sensibilisés soit 100% de la cible	60% des personnes ciblées pour la formation et sensibilisation environnementale soit 164 membres d'OCB			
Formation de 273 agriculteurs sur les travaux de conservation des sols	0	54 agriculteurs formés sur les techniques de conservation des sols (20% de la cible)	90 agriculteurs formés sur les techniques de conservation des sols (34% de la cible)	42% de la quantité visée soit 114 agriculteurs formés sur la conservation des sols		105 agriculteurs formés sur les techniques de conservation des sols (38% de la cible)	
Érection de 150 m <sup>3</sup> de seuils en pierre sèche	0	40 m <sup>3</sup> de murs secs érigés dans les ravines ciblées soit 27% de la cible	61,73 m <sup>3</sup> de murs secs érigés dans les ravines ciblées soit 42 % de la cible	67% soit 100 m <sup>3</sup> de murs secs érigés		10 m <sup>3</sup> de murs secs érigés dans les ravines ciblées soit 6% de la cible	
Mise en place de 10,000 ml de rampes vivantes au niveau des versants	0	2,000 ml de rampes vivantes établies au niveau des versants ciblés soit 20% de la cible	0	60% de la cible soit 6,000 ml de rampes vivantes au niveau des versants ciblés pour le 2 <sup>e</sup> mois		2,000 ml de rampes vivantes établies sur les versants soit 20% de la cible	
Plantation de 12 000 plantules fruitières et forestières	0	1,800 plantules mises en terre, soit 15% de la quantité visée	0	7,200 plantules mises en terre, soit 60 % de la quantité visée		3,000 plantules mises en terre, soit 25 % de la quantité visée	
Création de 227 emplois temporaires		227 emplois temporaires créés dans la communauté	476 emplois temporaires créés à partir d'une stratégie de roulement	227 emplois temporaires créés dans la communauté		227 emplois temporaires créés dans la communauté	

BMS/HA





**Micros projets post Irma dans le Nord-est  
Budget prévisionnel-Avenant de contrat**

Soumis par: Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé(OPAS/MO)

Date: 16 Janvier 2018

Titre du projet :Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.

Lignes budgétaires	Unité	Durée	Quantité	Coût unitaire (en gourdes)	Coût total (en gourdes)
<b>1. Ressources humaines</b>					
1.1. Coordonnateur	Pers-mois	1	1	45,000.00	45,000.00
1.2. Agro Aménagiste	Pers-mois	1	1	40,000.00	40,000.00
1.3. Gestionnaire/Comptable	Pers-mois	1	1	10,000.00	10,000.00
1.4. Techniciens	Pers-mois	1	3	10,500.00	31,500.00
1.5. Mobilisateurs sociaux	Pers-mois	1	2	11,000.00	22,000.00
<b>Sous-total Ressources humaines</b>					<b>148,500.00</b>
<b>2. Sensibilisation et formation</b>					
2.1. Frais de restauration des participants	Pers-jour		240	400.00	96,000.00
2.2. Logistique(matériel,salle,production)	ff	ff	ff	24,000.00	24,000.00
2.3. Frais consultant formateur	Pers-jour	3	1	24,000.00	72,000.00
<b>Sous-total Sensibilisation et formation</b>					<b>192,000.00</b>
<b>3. Activités de réhabilitation</b>					
3.1. Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)	Pers-jour	16	238	300.00	1,142,400.00
3.2. Ouvriers spécialisés	Pers-jour	16	16	400.00	102,400.00
3.3. Contrôleurs	Pers-jour	16	2	900.00	28,800.00
3.4. Chefs d'équipe	Pers-jour	16	17	400.00	108,800.00
3.5. Animaux	Pers-jour	16	2	1,000.00	32,000.00
3.6. Achat de bouteurs(Cayeux ananas,Canne à Sucre)	ff	ff	ff		28,100.00
<b>Sous-total Activités de réhabilitation</b>					<b>1,442,500.00</b>
<b>4. Administration et communication</b>					
4.1. Carte de recharge	ff		ff	ff	2,000.00
4.2. Fourniture de bureau	ff		ff	ff	3,000.00
4.3. Impression et Photocopie	ff		ff	ff	2,000.00
4.4. Déplacements locaux	ff		ff	ff	2,000.00
<b>Sous-total Administration et communication</b>					<b>9,000.00</b>
<b>5. Total des coûts éligibles de l'action</b>					<b>1,792,000.00</b>

BM H



## ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'ORGANISATION PAYSANNE AGRICOLE SAVANETTE MONT-ORGANISE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

### A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'institution bénéficiaire (Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPAS/MO))

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet [PID81100 et Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE)] (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'OPAS/MO dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'OPAS/MO est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

#### I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'OPAS/MO s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son **Plan de travail**, son **Budget** (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par **tranches** ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Compte de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'OPAS/MO, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 L'OPAS/MO s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'OPAS/MO s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'OPAS/MO atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'OPAS/MO au cours de la période de suspension.

1.3 L'OPAS/MO s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

#### II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le **20 novembre 2017** et expirera le **19 mai 2018**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

#### III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'OPAS/MO dans la limite de **Quatre Millions Neuf Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent gourdes et 00/100 (4,959,200.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.



Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'OPAS/MO des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

**Un Million Neuf Cent Quatre-vingt Trois Mille Six Cent Quatre-vingt gourdes et 00/100 (1, 983,680.00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord.**

**Un Million Neuf Cent Quatre-vingt Trois Mille Six Cent Quatre-vingt gourdes et 00/100 (1, 983,680.00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée.**

**Neuf Cent Quatre-vingt Onze Huit cent Quarante Mille gourdes et 00/100 (991,840.00 HTG) soit 20% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.**

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

A la fin du projet, l'institution bénéficiaire soumettra le rapport final narratif et financier sur la totalité du montant de l'accord.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'OPAS/MO dont les références sont les suivantes :

**NOM DE LA BANQUE : Banque Nationale de Crédit**  
**SWIFT : BNCHHTPP**  
**NOM DU COMPTE : Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPASMO)**  
**NUMERO DU COMPTE : 186-229**  
**ADRESSE DE LA BANQUE : Rue Espagnol, Ouanaminthe, Haïti**

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'OPAS/MO pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

**IV. Registres, informations et rapports**

- 4.1 L'OPAS/MO devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 L'OPAS/MO devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'OPAS/MO.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'OPAS/MO devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

**Madame Yvonne HELLE**  
**Directrice Principale du PNUD - Haïti**  
**Bureau du PNUD**  
**#14, Rue Reimboïd, Bourdon, Code Postal : HT6111.**  
**Port-au-Prince HT6111 – Haïti (W.I.)**

Pour l'OPAS/MO :

**Belony Mésidor**  
**Coordonnateur OPAS/MO**  
**Rue du centre, 1<sup>ère</sup> section, Savanette,**  
**Mont-Organisé, Haïti**





## **V. Conditions générales**

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre l'OPAS/MO et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 L'OPAS/MO devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que l'OPAS/MO détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'OPAS/MO, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de l'OPAS/MO s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l'OPAS/MO.

5.4 Les droits et les obligations de l'OPAS/MO sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, l'OPAS/MO et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 L'OPAS/MO sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l'OPAS/MO demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque l'OPAS/MO aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à l'OPAS/MO. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, l'OPAS/MO devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 L'OPAS/MO reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de l'OPAS/MO, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par l'OPAS/MO. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, l'OPAS/MO reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.



5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et l'OPAS/MO, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

**Au nom du PNUD:**

  
\_\_\_\_\_  
Nom : Yvonne HELLE

Titre : Directrice Principale PNUD-HAITI

Date: 10 / 11 / 17

**Au nom de OPAS/MO :**

  
\_\_\_\_\_  
Nom : Belony Mésidor

Titre : Coordonnateur OPAS/MO

Date: 13 / 11 / 2017







Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau de **DUMA**, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 1

Novembre-Décembre 2017



<b>Numéro du Projet:</b>	<b>PID81100</b>
<b>Titre du Projet:</b>	Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau de DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.
<b>Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention :</b>	Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPAS/MO)
<b>Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire :</b>	Belony Mésidor, 3373 5999 e-mail <a href="mailto:bc1omc@yahoo.fr">bc1omc@yahoo.fr</a>
<b>Cout total du Projet (en Gourdes) :</b>	Quatre Million Neuf Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent Gourdes et 00/100 (4, 959,200.00 HTG)
<b>Montant de la subvention du PMF (en USD) :</b>	USD 77,487.5
<b>Durée du projet (en mois) :</b>	Six mois
<b>Date de commencement du Projet :</b>	20 Novembre 2017
<b>Rapport n° :</b>	1

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties

**Rapport Narratif** – Le partenaire rapporte les réalisations sur la période couverte par le compte rendu, les problèmes/difficultés rencontrés sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet

**Rapport Financier** – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux : *Tableau 1 Dépenses détaillées* and *Tableau 2 Dépenses cumulée*. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget



## PART I. Rapport Narratif

### **Mise en Contexte et Objectifs du projet :**

Le projet EBA vise l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer. Ainsi, les différentes activités envisagées dans le cadre du projet « Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau de DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé » faciliteront en quelque sorte une certaine amélioration des écosystèmes terrestres qui auront probablement des impacts positifs sur les écosystèmes côtiers et marins au niveau des Parcs Naturels des Trois Baies(PN3B) qui est l'une des zones d'intervention du projet EBA. Ce microprojet s'inscrit dans le cadre des réponses à apporter aux populations victimes des dégâts causés par le passage de l'ouragan Irma. Suivant l'accord signé entre l'OPASMO et le PNUD, un premier versement de 40 % a été fourni pour le démarrage des activités. C'est en ce sens, qu'un rapport sur l'état d'avancement des activités est élaboré.

### **Objectif Général du projet**

Aménager les sous bassins versants du Boinago alimentant la rivière Jasa l'un des affluents importants de la rivière massacre.

### **Objectifs spécifiques**

- Favoriser des emplois directs et indirects pour la population des zones cibles victimes par le passage de l'ouragan Irma.
- Former et de sensibiliser les bénéficiaires du projet sur les problèmes environnementaux ;
- Faciliter la régénération des versants alimentant la rivière jasa en mettant en place des structures biomécaniques (rampes vivantes, murs secs, épandage de semence dans les sillons)
- Corriger et traiter les ravines prioritaires (ravines causant de grands dégâts en périodes pluvieuses) dans la 2<sup>e</sup> section communale de la commune de Mont Organisé.

- Plantation de 12000 plantules fruitières et forestières.

#### A. Résumé de l'état d'avancement du projet

Le Projet d'Aménagement du Sous Bassin Versant Boinago (PASBVB) s'inscrit pleinement dans le Cadre de la Stratégie du PNUD à travers le projet EBA suite à un accord de subvention en micro-capital signé avec l'organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPAS/MO)

De même, le PASBVB s'intègre dans l'un des secteurs prioritaires du PNUD " **Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques** "

Ce projet a débuté le 20 novembre 2017. Les deux (2) premiers jours ont été consacrés à la planification des activités prévues ainsi qu'à la présentation en détails le projet à la communauté notamment aux différents notables de la zone.

Voici un résumé des activités menées sur le terrain

Identification des groupes cibles

Mobilisation de la communauté autour des activités prévues par le projet

Le recrutement des cadres techniques pour la mise en œuvre des activités sur le terrain

L'organisation d'une journée de sensibilisation pour les 238 participants.

Les activités HIMO visant la construction des seuils ont été démarrées le 21 Novembre 2017, avec un effectif de 238 ouvriers, 16 chefs d'équipes, 17 ouvriers spécialisés et 2 contrôleurs, 3 techniciens agricoles, un agro aménagiste et un coordonnateur.

**Voici ensuite un bref résumé de l'état d'avancement des composantes**

##### ***Caractéristiques des seuils en pierre sèche réalisées :***

- ✓ Volume moyen des seuils : 3.63 m<sup>3</sup>
- ✓ Volume total : 61.71 m<sup>3</sup>
- ✓ Longueur totale de la ravine traitée : 173 ml
- ✓ Durée des travaux : 20 jours

##### ***Caractéristiques des courbes de niveau***

- ✓ Largeur moyenne : 0.5 m
- ✓ Longueur moyenne : 10m
- ✓ Hauteur moyenne : 0.45 m
- ✓ Distance entre les canaux de contour : 5 m

- ✓ Nombre de courbe de niveau 34
- ✓ Longueur totale : 340 m
- ✓ Superficie du versant traité : 920 m<sup>2</sup>
- ✓ Pente : 35 %

La performance du projet est satisfaisante en fonction de la première tranche de décaissement avec la mise en œuvre de moins de 40% de l'objectif quantifié en termes de microprojets. Cela s'est traduit par un taux de décaissement global de 40%. Le projet commence à exécuter normalement et les activités réalisées ont conclu, que les 4 termes clés du cadre de résultats du projet ont été atteints à 40 % en fonction du budget approuvé pour l'instant. Suite à nos objectifs de performance, on n'arrivait pas à boucler la totalité des actions séparément. Pourtant, d'autres actions allaient au-delà du niveau de performance projetée afin de compenser les actions qui devraient être réalisées en particulier dans l'établissement des rampes vivantes.

**B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus**

Parmi les activités programmées, celles-ci-dessous ont été menées à termes par le projet :

**1. Mobilisation de la communauté**

Des rencontres de sensibilisation et de motivation auprès des acteurs locaux et de la communauté avoisinante ont été réalisées. Les différentes actions du projet ont été présentées et discutées avec ces acteurs afin de leur intégrer dans la mise en œuvre, la supervision et le suivi des activités du projet.

**2. Acquisition d'un lot d'outils**

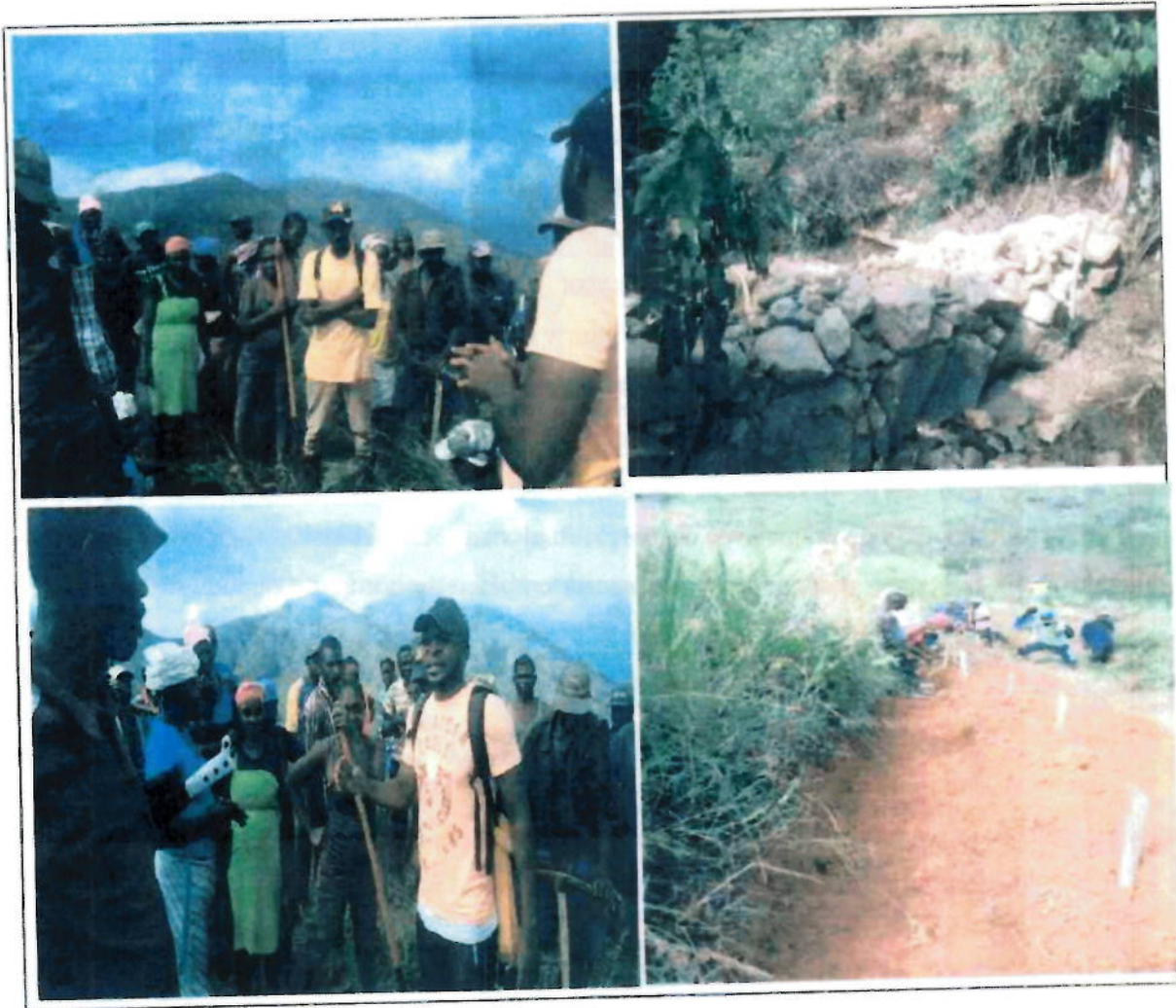
Un lot d'outils constitué de cinq (5) desrapines, Six (6) pelles, Six (6) pioches, Un (1) ruban métrique, Un (1) rouleau de ficelle, une (1) pince et Quinze (15) paires de gants sont acquis dans le cadre du projet. Ces outils ont été utilisés au cours des activités du projet et ensuite l'OPASMO assurera leur gestion pour toute éventuelle intervention communautaire dans la commune de Mont Organisé.

**3. Sensibilisation et formation**

284 personnes sensibilisées sur les enjeux environnementaux et formées sur le leadership et les techniques de conservations de sol.

**4. Création d'emplois**

476 emplois créés à partir d'une stratégie de roulement de 268 ouvriers HIMO par quinzaine. Le taux de participation des femmes est estimé à 45 % (Cf feuille de présence)





**RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FOND**

**Période :** 14 novembre 2017 au 19 mai 2018

**Date :** 08 /01/18

**Titre du projet :** Aménagement du sous bassin versant Boinago au niveau de DUMA, une localité de la deuxième section Bois Poux de la commune de Mont-Organisé.

**Nom de l'OCB :** Organisation Paysanne Agricole Savanette Mont-Organisé (OPAS/MO)

**Date de signature de l'Accord :** 13 Novembre 2017

**Tableau : Rapport des dépenses cumulées**

<b>Catégories générales de dépenses</b> <b>(1)</b>	<b>Budget Approuvé</b> <b>(2)</b>	<b>Dépenses (pour cette période)</b> <b>(3)</b>	<b>Dépenses cumulées à date</b> <b>(4)</b>	<b>Balance</b> <b>(5) = (2)-(4)</b>
Ressources humaines	674,000.00	188,500.00	188,500.00	485,500.00
Equipement et fournitures	320,200.00	17,350.00	17,350.00	302,850.00
Activité de réhabilitation	3,870,000.00	1,770,050.00	1,770,050.00	2,099,950.00
Administration Transport	95,000.00	0.00	0.00	95,000.00
<b>Total</b>	<b>4,959,200.00</b>	<b>1,975,900.00</b>	<b>1,975,900.00</b>	<b>2,983,300.00</b>

*Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé*

*Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMENT POUR CETTE PERIODE*

*Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES*



Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DEVRAIT JAMAIS avoir un montant inférieur inférieur (balance négative).

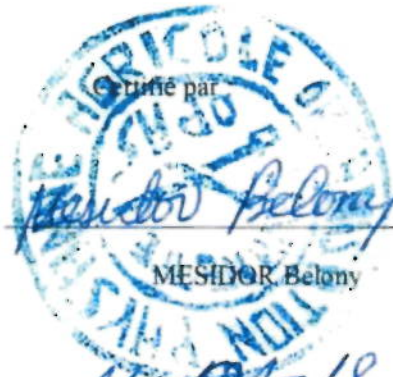
Préparé par :

Castin Fabien

CASTIN Fabien

Date

11-01-18



Date

11-01-18

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport

NOM DE L'OCB: ..... OPASMO

Période d'exécution du contrat :14 novembre 2017 au 13 mai 2018

JOURNAL DES DEPENSES DU 20 Novembre AU 29 Decembre 2017

FINANCEMENT: PNUD/EBA

			Entrée	1,983,680.00	
DATE	NOM DU BENEFICIAIRE/ FOURNISSEUR	DESCRIPTION	No pièces(Cheque/Recu)	Sortie	Solde
20/11/17 et 27/11/17	Lumiere cuisine Bar resto	Frais de restauration des participants	15 et 23	42,050.00	1,941,630.00
26 / 11/ 17	Boutique Intrans Agricole Savannette	Achat des materiels aratoires pour les	000231	17,350.00	1,924,280.00
06/12/17	Coordonnateur du projet	Paie ment salaire mois de decembre du Coordonnateur	0000012	45,000.00	1,879,280.00
06/12/17	Agro Amenagiste du projet	Paie ment salaire mois de decembre de l'Agro Amenagiste	0000013	40,000.00	1,839,280.00
06/12/17	3 Techniciens Agricoles	Paie ment salaire mois de decembre des 3 Techniciens Agricoles	0000015	31,500.00	1,807,780.00
06/12/17	2 Mobilisateurs communautaires	Paie ment salaire mois de decembre des 2	0000023;0000025	22,000.00	1,785,780.00
06/12/17	Gestionnaire/Comptable du projet	Paie ment salaire mois de decembre du	0000026	10,000.00	1,775,780.00
06/12/17	2 Animateur du projet	Paie ment salaire mois de decembre des 2 Animateurs		40,000.00	1,735,780.00
07/12/17		HIMO pour la première periode		864,000.00	871,780.00
29/12/17		HIMO pour la deuxième periode		864,000.00	7,780.00
	<b>TOTAL</b>			<b>1,975,900.00</b>	<b>7,780.00</b>



Titre du projet		Aménagement du sous bassin versant....									
Période d'exécution du contrat		14 Novembre 2017 au 13 Mai 2018									
Rapport financier intermédiaire période: 08 Janvier 2017		Budget prévu au contrat					Dépenses effectivement encourues				
Rubriques budgétaires	Unité	# d'unités (a)	Quantité (b)	Coût unitaire (c)	Coût Total y=(a)*(b)*(c)	# d'unités (d)	Coût unitaire (e)	Coût total h=(d)*(e)	Coûts rapport intermédiaire (f)	Solde (y)-(f)	
<b>1. Ressources humaines</b>											
Coordonnateur	Mois	4.00	1.00	45,000.00	180,000.00	1.00	45,000.00	45,000.00	45,000.00	135,000.00	
Agro Aménagiste	Mois	4.00	1.00	40,000.00	160,000.00	1.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	120,000.00	
Gestionnaire/Comptable	Mois	4.00	1.00	10,000.00	40,000.00	1.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	30,000.00	
Techniciens	Mois	4.00	3.00	10,500.00	126,000.00	1.00	10,500.00	10,500.00	31,500.00	94,500.00	
Mobilisateurs sociaux	Mois	4.00	2.00	11,000.00	88,000.00	1.00	11,000.00	11,000.00	22,000.00	66,000.00	
Animateurs	Jour	40.00	2.00	1,000.00	80,000.00	20.00	1,000.00	40,000.00	40,000.00	40,000.00	
<b>Sous-total Ressources humaines</b>					<b>674,000.00</b>			<b>188,500.00</b>	<b>485,500.00</b>		
<b>2. Equipement et fournitures</b>											
Pelles	Unité	16		300.00	4,800	6	300.00	1,800	1,800.00	3,000.00	
Desrapines	Unité	16		400.00	6,400	5	400.00	2,000	2,000.00	4,400.00	
Barre à mine	Unité	7		600.00	4,200	0	600.00	0	-	4,200.00	
Pioches	Unité	16		550.00	8,800	6	550.00	3,300	3,300.00	5,500.00	
Masse	Unité	4		1,000.00	4,000	0	1,000.00	0	-	4,000.00	
Machette	Unité	16		500.00	8,000	0	500.00	0	-	8,000.00	
Niveau A	Unité	5		200.00	1,000	0	200.00	0	-	1,000.00	
Ruban metrique	Unité	2		2,500.00	5,000	2	2,500.00	5,000	2,000.00	3,000.00	
Ficelles	Unité	4		250.00	1,000	1	250.00	250	250.00	750.00	
Pinces	Unité	6		2,000.00	12,000	1	2,000.00	2,000	2,000.00	10,000.00	
T-Shirts	Unité	200		350.00	70,000	0	350.00	0	-	70,000.00	
Bottes	Unité	90		1,000.00	90,000	0	1,000.00	0	-	90,000.00	
Gants	Unité	100		400.00	40,000	15	400.00	6,000	6,000.00	34,000.00	
Transports d'outils	FF			65,000.00	65,000	FF			-	65,000.00	
<b>Sous-total equipement et fournitures</b>					<b>320,200.00</b>			<b>17,350.00</b>	<b>302,850.00</b>		
<b>3. Activité de rehabilitation</b>											
Sensibilisation et formation	FF				60,000	FF		42,050	42,050.00	17,950.00	
Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)	Jour	40	238	300.00	2,856,000	20	300.00	1,428,000	1,428,000.00	1,428,000.00	
Ouvriers spécialisés	Jour	40	16	400.00	256,000	20	400.00	128,000	128,000.00	128,000.00	
Contrôleurs	Jour	40	2	900.00	72,000	20	900.00	36,000	36,000.00	36,000.00	
Chefs d'équipe	Jour	40	17	400.00	272,000	20	400.00	136,000	136,000.00	136,000.00	
Achat de boutures(Cayeux ananas,Canne à Sucre) et de plantules fruitieres et forestieres	FF				354,000.00	FF		141,600	-	354,000.00	
<b>Sous-total Activite de rehabilitation</b>					<b>3,870,000.00</b>			<b>1,770,050.00</b>	<b>2,099,950.00</b>		
<b>4. Administration Transport</b>											
Carte de recharge	FF				12,000.00			12,000.00	-	12,000.00	

